

RAPPORT DES COMPTES ADMINISTRATIFS

2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

VILLE DE BRIARE



SOMMAIRE

1. <i>Introduction</i>	- 3 -
2. <i>Présentation du compte administratif du budget principal</i>.....	- 4 -
2.1 Présentation générale	- 4 -
2.2 Les recettes de fonctionnement	- 5 -
2.3 Les dépenses de fonctionnement	- 8 -
2.4 Les recettes d'investissement	- 11 -
2.5 Les dépenses d'investissement.....	- 12 -
2.6 Le résultat et les ratios	- 12 -
2.7 La dette.....	- 14 -
3. <i>Présentation des comptes administratifs des budgets annexes</i>.....	- 15 -
3.1 Le budget annexe « Eau »	- 15 -
3.1.1 Les recettes d'exploitation.....	- 15 -
3.1.2 Les dépenses d'exploitation	- 15 -
3.1.3 Les recettes d'investissement	- 16 -
3.1.4 Les dépenses d'investissement	- 16 -
3.1.5 Le résultat.....	- 17 -
3.2 Le budget annexe « Lotissement »	- 18 -



1. Introduction

Dans ce rapport synthétique sont commentées les données issues des documents réglementaires « comptes administratifs » conformes à la maquette budgétaire prévue par l'instruction comptable M57 (Budgets principal et lotissement) et M49 (budget eau).

Les comptes administratifs, pour le budget principal et les 2 budgets annexes, constatent la fin du cycle budgétaire annuel, et retracent pour chacun des budgets, l'exécution budgétaire annuelle.

Ce sont les documents budgétaires les plus importants puisqu'ils retracent la réalité des opérations budgétaires effectuées durant l'année écoulée.

Les résultats qui découlent des écritures comptables sont bien sûr conformes à ceux des comptes de gestion établis par le trésorier municipal.

Pour l'année 2024, les comptes administratifs ont été précédés par :

- Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 19 février 2024,
- Le vote des budgets primitifs le 25 mars 2024,
- Le vote de décisions modificatives et un virement de crédits.

Dans le débat d'orientation budgétaire 2024, des investissements ont été envisagés avec en détail :

Le projet de construction d'un groupe scolaire avec cuisine centrale, la réhabilitation de l'Hôtel de ville, l'installation d'un city park à la salle Jean Jaurès, l'installation d'une toilette automatique sur la place du Champ de Foire.

Les éléments ainsi présentés par la suite permettront de vérifier l'atteinte de ces objectifs malgré la baisse continue de recettes de l'État constatée depuis le début du mandat. La comparaison entre les chiffres 2023 et 2024 permet aussi de suivre l'évolution des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.



2. Présentation du compte administratif du budget principal

Quelques ajustements ont été réalisés entre les chiffres présentés dans le ROB et les montants présentés dans ce rapport. Les différences sont limitées et anecdotiques.

2.1 Présentation générale

La présentation générale du compte administratif permet une lecture rapide des différentes masses perçues et consommées.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 996 725,39	G	7 416 046,40
	Section d'investissement	B	2 343 307,51	H	1 146 718,33
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 392 386,24 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	318 430,21 (si excédent)
		=	=	=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	8 340 032,90	= G + H + I + J	12 273 581,18
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	676 256,74	L	1 674 122,29
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	676 256,74	= K + L	1 674 122,29
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	5 996 725,39	= G + I + K	10 808 432,64
	Section d'investissement	= B + D + F	3 019 564,25	= H + J + L	3 139 270,83
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	9 016 289,64	= G + H + I + J + K + L	13 947 703,47



2.2 Les recettes de fonctionnement

		2023	Evol	2024
013	Atténuations de charges	80 336,65 €	-83 %	13 963,03 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	244 895,66 €	-15 %	209 017,25 €
73	Fiscalité locale	2 208 066,82 €	-14 %	1 889 877,28 €
731	Impôts et taxes	2 882 026,00 €	14 %	3 276 139,74 €
74	Dotations, subventions et participations	1 787 858,69 €	-0 %	1 779 795,55 €
75	Autres produits de gestion courante	128 879,48 €	51 %	194 076,70 €
77	Produits exceptionnels	14 669,62 €	40 %	20 469,67 €
78	Reprises sur provisions	280,00 €	-100 %	0,00 €
Recettes réelles de fonctionnement		7 347 012,92 €	0 %	7 383 339,22 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 294,31 €	-48 %	32 707,18 €
Opérations d'ordre		63 294,31 €	-48 %	32 707,18 €
Total recettes de fonctionnement		7 410 307,23 €	0 %	7 416 046,40 €

Le chapitre 013 « atténuations de charges » fait référence pour la commune de Briare principalement aux remboursements du personnel contractuel en maladie (maladie ordinaire, congés maternité...). Entre 2023 et 2024, on peut constater une baisse importante s'expliquant par les situations individuelles des agents.

Ce chapitre 70 regroupe principalement :

- Les recettes liées aux occupations du domaine public (antennes relais, ouvrage de gaz,),
- Les droits d'entrée perçus pour les différents services culturels,
- Les remboursements des agents mis à disposition et des services en commun,
- Les produits de la restauration scolaire, et accueils de loisirs

La diminution de 15% du chapitre 70 s'explique par des recettes exceptionnelles en 2023 plus précisément par la régularisation des versements État et Anah pour le poste de chef de projet Petites Villes de Demain.



Les chapitres 73 et 731 doivent s'analyser concomitamment. En effet, avec le passage à la M57 de nombreux comptes sont présents désormais dans le chapitre 731. Au global sur un an, la fiscalité locale au sens large a augmenté de quasiment 76 000 € soit + 1,5 %.

Au titre de l'attribution de compensation (AC) : la ville a perçu 1 161 323 €. Cette recette est stable car aucun transfert de compétence n'a eu lieu dernièrement.

en €	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Évol. 23/24
AC	1 161 323 €	1 161 323 €	1 161 323 €	1 161 323 €	1 161 323 €	0,00%

Concernant la partie des dotations de l'État (chapitre 74), la dotation forfaitaire diminue de + de 15 000 € alors que la DSR (la dotation de solidarité rurale) augmente d'environ de 12 000 €. La commune perçoit une légère baisse sur ce chapitre.

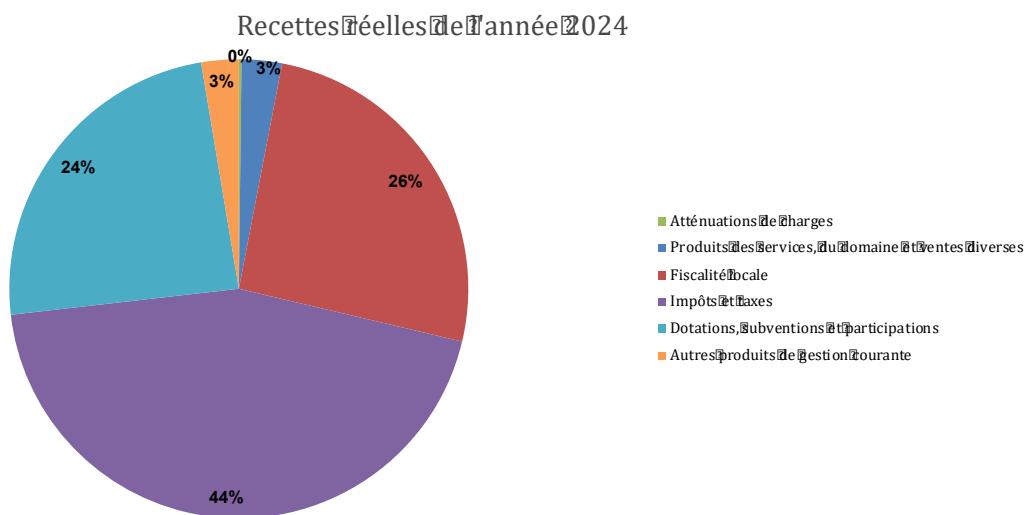
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	% évolution 23/24	€ évolution 23/24
Dotation forfaitaire	566 249 €	543 673 €	514 285 €	514 195 €	498 838 €	-2,99%	(15 357) €
DSR	262 365 €	283 365 €	328 710 €	385 608 €	397 325 €	3,04%	11 717 €
Dotation élu local	- €	- €	- €	- €	163 €		163 €
	828 614,00 €	827 038,00 €	842 995,00 €	899 803,00 €	896 326,00 €	-0,39%	(3 477,00) €

Le chapitre 75 fait référence aux autres produits de gestion courante. En 2024, ce chapitre comprend des recettes exceptionnelles comme l'occupation du terrain terres de camp par EDF Renouvellement pour un montant de 25 000 € ainsi que le versement de la part fixe de l'ancien délégataire du camping pour un montant de 25 330,18 €.

Enfin, le chapitre 77 de l'exercice 2024 comporte aussi des recettes exceptionnelles. Un travail d'optimisation fiscale a été réalisé par la commune. Cette mission consistait à obtenir un remboursement de la part de l'État concernant le versement de certaines taxes foncières sur la période 2019-2023. Le gain a été de 19 083 €.



En vision graphique, les recettes réelles de fonctionnement se décomposent :



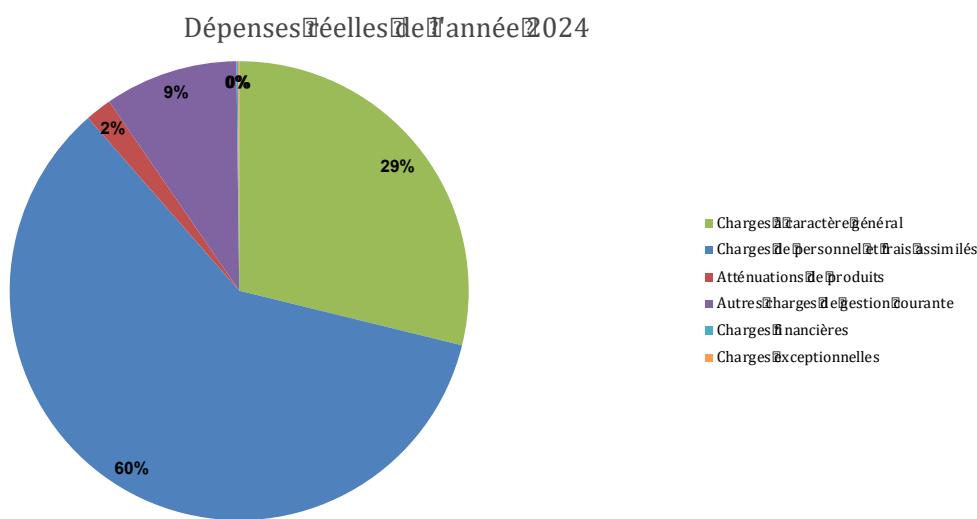
En conclusion, les recettes réelles de fonctionnement de la commune sont en évolution de + 1% par rapport à 2023.



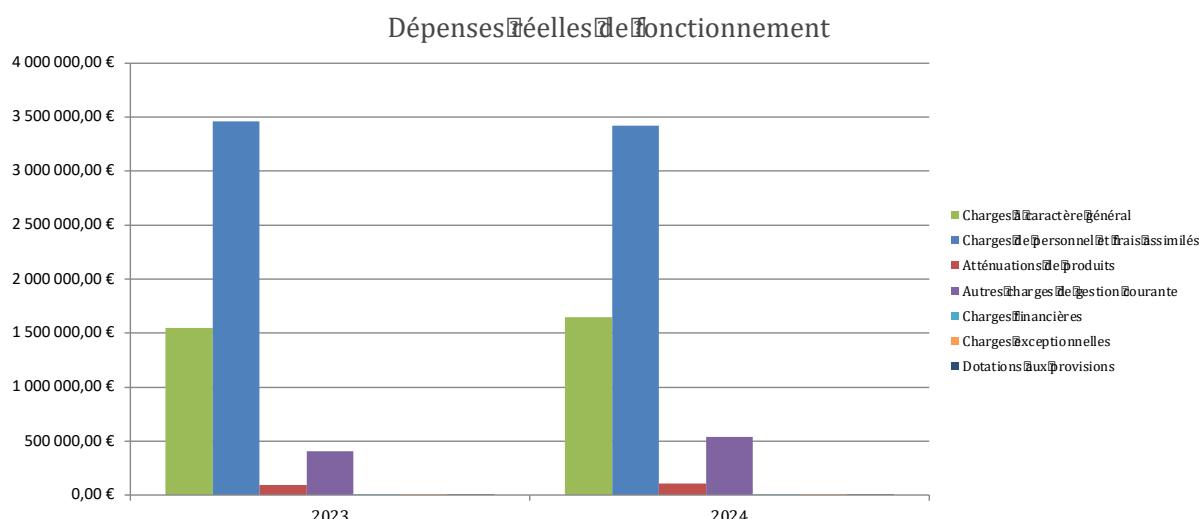
2.3 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement permettent à la commune de financer l'exécution des différents services publics.

D'un point de vue graphique, les dépenses réelles de fonctionnement de 2024 se répartissent de la manière suivante :



En comparaison des volumes 2024 par rapport à 2023 :



Au niveau de chaque chapitre les dépenses de fonctionnement 2024 se répartissent de la manière suivante :

		2023	Evol	2024
011	Charges à caractère général	1 547 212,45 €	7 %	1 651 126,71 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 461 932,16 €	-1 %	3 420 561,53 €
014	Atténuations de produits	98 885,00 €	8 %	106 332,00 €
65	Autres charges de gestion courante	409 858,68 €	31 %	537 959,27 €
66	Charges financières	7 101,14 €	-15 %	6 062,73 €
67	Charges exceptionnelles	12 179,05 €	-59 %	5 036,02 €
68	Dotations aux provisions	56,62 €	601 %	397,15 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	5 537 225,10 €	3 %	5 727 475,41 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	287 000,73 €	-6 %	269 249,98 €
	Opérations d'ordre	287 000,73 €	-6 %	269 249,98 €
	Total dépenses de fonctionnement	5 824 225,83 €	3 %	5 996 725,39 €

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2024 est de +3 %. Cependant l'exercice 2023 est un exercice avec un taux de dépenses relativement faible contrairement aux exercices comptables. Par conséquent, l'analyse ci-dessous ne tient compte que de la moyenne de l'exercice 2022-2023 avec la réalisation 2024.

Concernant le chapitre 011, les dépenses sont stables entre la moyenne de 2022-2023 et celles de 2024. Ainsi, cette analyse démontre des efforts de gestion pour rendre plus efficient les services publics malgré le contexte national et international décrit au début de ce rapport.

Pour rappel, ce chapitre (011) regroupe toutes les dépenses "usuelles" de la collectivité, à savoir : les achats, les fluides, les locations mobilières et immobilières, les contrats de maintenance (réglementaires et obligatoires), les entretiens et réparations, les assurances, les frais liés aux déplacements et formations, les frais d'honoraires, les publications, les frais de télécommunications et d'affranchissements, etc.

Les principaux mouvements constatés sur ce chapitre sont les suivants :



L'article 6042 fait référence principalement au repas pour l'enfance et la jeunesse. En 2023, le titulaire du marché public a changé et le coût du repas a augmenté. L'augmentation entre 2023 et 2024 est de + 13 000 €. Il convient aussi de comprendre l'évolution des effectifs.

Les fluides (60612-60621-60622):

Les charges liées aux fluides représentent 22 % des charges de fonctionnement contre 26 % en 2022. Pour 2024, le coût des fluides est en baisse de plus de 10% ce qui représente une diminution en valeur de – 44 462 € par rapport à 2023. Cela s'explique par différentes actions (modification du mode de chauffage et effort de gestion). Les efforts d'investissement pour la réhabilitation de bâtiments énergivores permettent de réduire les coûts de fonctionnement sur le long terme.

Entretien de la voirie et des bâtiments (615221-615228-615231):

Ces dépenses représentent 7,01% (contre 2,12 % en 2023) des charges de fonctionnement. Ce poste de dépenses a augmenté de + 71,65 % par rapport à 2023. Cette situation s'explique par rapport à un rattrapage de 2023 et d'un choix politique pour augmenter cette enveloppe.

Contrats de prestations de services et locations (611-6132-61351):

Les dépenses 2024 se chiffrent à 210 095 € contre 166 685€ en 2023, soit une augmentation de 43 410€. L'augmentation résulte d'une externalisation de la prestation de la balayeuse, de différentes locations (nacelles et mini-bus) et de la participation au programme « mon centre bourg a un incroyable commerce ».

Assurances (6168):

Les dépenses 2024 se chiffrent à 40 035 € contre 34 862 € en 2023 soit une hausse de + de 14,8 % ce qui représente une augmentation en volume de + 5 173 €. Cette dernière s'explique par l'augmentation des primes. Il est de plus en plus compliqué d'obtenir des contrats d'assurance pour les collectivités.



Par ailleurs, la masse salariale (chapitre 012) se maintient malgré les hausses imposées par l'État. En 2024, elle est légèrement en diminution par rapport à la moyenne 2022-2023.

Le chapitre 65 contient les indemnités des élus, les subventions aux associations et l'ensemble de l'informatique en nuage. Il est en augmentation importante. Elle se justifie par le passage à la M57 qui constraint la commune à inclure dans ce chapitre toutes les dépenses cloud. Par exemple, on peut y retrouver, le logiciel comptable hébergé en SaaS.

Concernant le chapitre 66, la dette est vieillissante donc chaque année la commune rembourse de moins en moins d'intérêts et davantage de capital.

D'une manière générale, en comparaison de la moyenne 2022-2023 et l'exercice 2024, la commune a réalisé seulement 45 286 € de dépenses réelles de fonctionnement supplémentaires soit 0,8% d'augmentation alors que l'inflation sur l'exercice 2024 est de 2 %.

2.4 Les recettes d'investissement

La commune perçoit le FCTVA (Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) en n+2. En 2024, elle a encaissé 113 594,21 €. Cette somme correspond à 16,404 % des investissements de 2022 éligibles au FCTVA. Il est à noter que la taxe d'aménagement est aussi en augmentation passant de 38 947,16 € à 42 792,59 €.

Les dépenses d'investissement ont été financées seulement par de l'autofinancement et les subventions d'investissement. Cette gestion permet à Briare de bénéficier de marges de manœuvre pour financer ses investissements à venir.

Les subventions reçues concernent principalement la réhabilitation de la mairie (291 870 €) et la construction du groupe scolaire (46 652€).



	2023	2024	Total
Investissements réalisés	743 872,68 €	2 174 201,58 €	2 918 074,26 €
Subventions reçues	213 791,22 €	361 885,00 €	575 676,22 €
Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement	530 081,46 €	1 812 316,58 €	2 342 398,04 €

2.5 Les dépenses d'investissement

En 2024, la commune de Briare a accéléré ses investissements. Au regard, du cycle du mandat, cette situation est logique.

La commune a investi la somme de 2 174 201 € :

- Dont 920 144 € pour la réhabilitation énergétique de la mairie (MOE + travaux).
- Dont 768 897 € pour la maîtrise d'œuvre (MOE) de la construction du groupe scolaire
- Dont 105 489 € dans l'installation de WC automatique place du champ de foire
- Dont 85 543 € dans le city stade
- Dont 74 209 € pour la réhabilitation d'une partie du pont tourant
- Dont 19 276 € dans l'extension du système de vidéo protection.

2.6 Le résultat et les ratios

En analyse financière, la commune de Briare présente une situation financière très saine. Son taux d'épargne brute est excellent en 2024 (22%). Cette situation lui permet de générer un autofinancement conséquent depuis 2 ans. En effet, la capacité d'autofinancement de 2024 est supérieure à la moyenne des 3 dernières années de + 316 000 €.

La capacité de désendettement est de seulement 5 mois en 2024. La commune n'est que très faiblement endettée. (CRD de 689 583 €).



	Moyenne 3 ans (2021-2022-et 2023)	2023	2024
Recettes de fonctionnement	7 064 198,60 €	7 410 307,23 €	7 416 046,40 €
Dépenses de fonctionnement	5 931 487,26 €	5 824 225,83 €	5 996 725,39 €
Résultat de l'année	1 132 711,34 €	1 586 081,40 €	1 419 321,01 €
Capacité d'autofinancement brute	1 339 962,78 €	1 805 064,44 €	1 656 260,96 €
CAF Brute en pourcentage de RRF	19 %	25 %	22 %
Remboursement capital emprunts	108 333,36 €	108 333,00 €	108 333,00 €
Capacité d'autofinancement nette	1 231 629,42 €	1 696 731,08 €	1 547 927,60 €
Capital restant dû	1 014 583,27 €	797 916,55 €	689 583,19 €
Désendettement année CAF	10 mois	5 mois	5 mois

Depuis deux ans, la commune réalise des efforts de gestion pour lui permettre de supporter des projets d'investissement plus conséquent mais indispensable pour son territoire. En 2019, elle rencontrait des difficultés pour construire cette capacité d'autofinancement, aujourd'hui et depuis deux exercices, la commune a un taux d'épargne brut supérieur à 20%.

Par ailleurs, le résultat définitif de l'exercice 2024 est conforme au résultat anticipé soit :

Recettes de l'exercice (a)	1 146 718,33	(c)	7 416 046,40
Dépenses de l'exercice (b)	2 343 307,51	(d)	5 996 725,39

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
CA 2024			
Résultat antérieur	318 430,21	Résultat antérieur	3 392 386,24
Résultat de l'exercice (a-b)	(1 196 589,18)	Résultat de l'exercice (c-d)	1 419 321,01
RESULTAT DEFINITIF	(878 158,97)	RESULTAT DEFINITIF	4 811 707,25
RESULTAT GLOBAL		3 933 548,28	

2025			
Déficit (D001)	(878 158,97)	Excédent (R002)	4 811 707,25
Reports (Restes à réaliser) - recettes	1 674 122,29		
Reports (Restes à réaliser) - dépenses	676 256,74		
Financement excédentaire	119 706,58		
Comblement du déficit (R/1068)	0,00	→	0,00
Financement manquant	0,00		
Déficit (D001)	(878 158,97)	Excédent (R002)	4 811 707,25



Enfin, les ratios légaux sont :

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		1 110,46

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 079,23
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 391,25
3	Dépenses d'équipement brut / population	407,64
4	Encours de dette / population (2) (3)	129,94
5	DGF / population	168,86
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	59,72 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	79,14 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	29,30 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	9,34 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	22,43 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

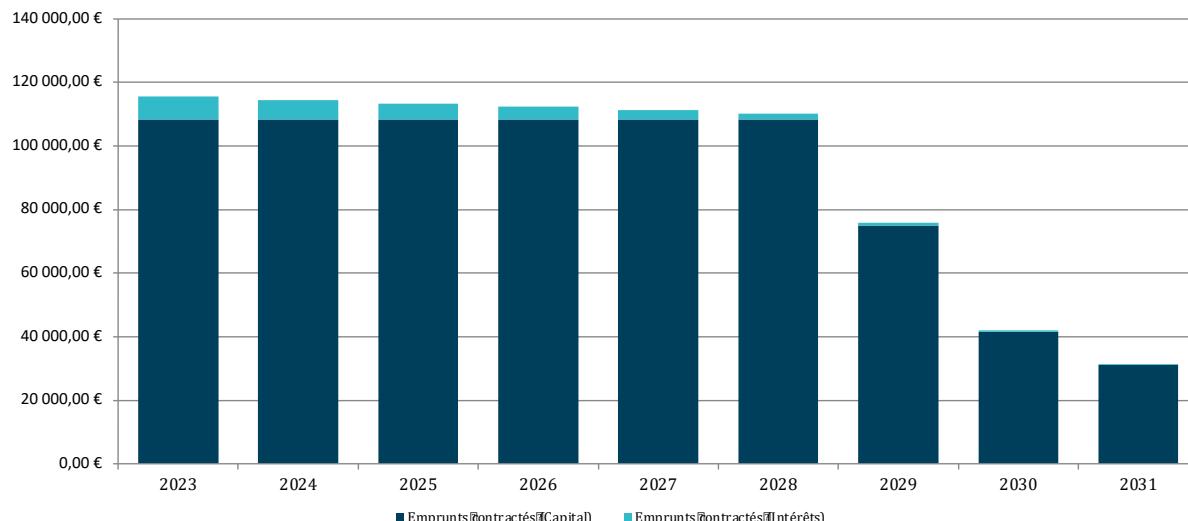
(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

2.7 La dette

Enfin, en complément des annexes du compte administratif, le plan d'extinction de la dette, à la suite de l'exercice 2024, est le suivant :



3. Présentation des comptes administratifs des budgets annexes

La commune de Briare compte 2 budgets annexes. Le budget de l'eau potable et le budget lotissement.

3.1 Le budget annexe « Eau »

3.1.1 Les recettes d'exploitation

En Euros	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	% réalisation	CA 2023 / 2024
RECETTES	607 148,76 €	643 027,04 €	631 762,11 €	98,25%	4,05%
Vente de produits, prestations	70 016,19	70 000,00	58 735,07	83,91%	-16,11%
Opérations d'ordre en sections	3 789,26	3 789,26	3 789,26		
Produits exceptionnels	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
Résultat d'exploitation reporté	528 343,31	564 237,78	564 237,78	100,00%	6,79%
Résultat d'exploitation			590 009,42		

Les recettes d'exploitation sont en augmentation de + de 4 %. Cette augmentation résulte principalement de l'intégration du résultat 2023 dans l'exercice 2024. Le versement de la surtaxe par SUEZ est en diminution. Le montant reversé dépend du montant perçu par le délégataire. Ainsi, en cas de nombreux impayés, un décalage de versement de surtaxe est constaté.

3.1.2 Les dépenses d'exploitation

En Euros	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	% réalisation	CA 2023 / 2024
DEPENSES	42 910,98 €	643 027,04 €	41 752,69 €	6,49%	-2,70%
Charges à caractère général (011)	11 451,05	102 500,00	7 901,94	7,71%	-30,99%
Charges financières	0,00	0,00	0,00		
Dépenses imprévues		8 000,00		0,00%	
Opérations d'ordre entre sections	31 459,93	33 859,93	33 850,75	99,97%	7,60%
Virement Section Investissement		498 667,11		0,00%	

Les dépenses d'exploitation du budget de l'eau potable sont en diminution par rapport à l'exercice 2023.



3.1.3 Les recettes d'investissement

En Euros	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	% réalisation	CA 2023 / 2024
RECETTES	84 428,36 €	613 166,14 €	114 489,85 €	18,67%	35,61%
Opérations d'ordre en sections	31 459,93 €	33 859,93 €	33 850,75 €	99,97%	7,60%
Autres réserves	0,00 €		0,00 €		
Dotations, fonds divers et réserves	122,69 €	0,00 €	0,00 €		
Résultat d'investissement reporté	52 845,74 €	80 639,10 €	80 639,10 €		
Virement de la sect de fonct		498 667,11 €			

Les recettes d'investissement comprennent l'amortissement des biens et la reprise du résultat.

3.1.4 Les dépenses d'investissement

En Euros	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	% réalisation	CA 2023 / 2024
DEPENSES	3 789,26 €	613 166,14 €	3 789,26 €	0,62%	0,00%
Résultat d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Immobilisations incorporelles	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €		
Immobilisations corporelles	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00%	
Immobilisations en cours	0,00 €	366 376,88 €	0,00 €	0,00%	
Dépenses imprévues	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00%	
Opérations d'ordre en sections	3 789,26 €	3 789,26 €	3 789,26 €		
Résultat d'investissement			110 700,59		

En 2024, la commune n'a pas réalisé d'investissement. L'écriture ne concerne que l'amortissement des subventions.



3.1.5 Le résultat

Le résultat anticipé est conforme au définitif, à savoir :

Recettes de l'exercice (a)	33 850,75	(c)	67 524,33
Dépenses de l'exercice (b)	3 789,26	(d)	41 752,69

INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
CA 2024			
Résultat antérieur	80 639,10	Résultat antérieur	564 237,78
Résultat de l'exercice (a-b)	30 061,49	Résultat de l'exercice (c-d)	25 771,64
RESULTAT DEFINITIF	110 700,59	RESULTAT DEFINITIF	590 009,42
RESULTAT GLOBAL	700 710,01		
2025			
Excédent (R001)	110 700,59	Excédent (R002)	590 009,42
Reports (Restes à réaliser) - recettes			
Reports (Restes à réaliser) - dépenses			
Financement excédentaire	110 700,59		
Comblement du déficit (R/1068)	0,00	→	0,00
Financement manquant	0,00		
Excédent (R001)	110 700,59	Excédent (R002)	590 009,42



3.2 Le budget annexe « Lotissement »

En attendant la dernière vente, en cours de finalisation, le budget annexe lotissement n'a pas fait l'objet d'écriture sur l'exercice 2024. En cas de concrétisation de la vente, il sera clôturé en 2025.

	Mandats émis	Titres émis
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00
Dont 1068		0,00
Fonctionnement	0,00	0,00

Le résultat de clôture définitif est conforme au résultat anticipé soit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT			
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT		
CA 2024			
Résultat antérieur	(60 942,55)	Résultat antérieur	13 948,85
Résultat de l'exercice (a-b)	0,00	Résultat de l'exercice (c-d)	0,00
RESULTAT DEFINITIF	(60 942,55)	RESULTAT DEFINITIF	13 948,85
RESULTAT GLOBAL	(46 993,70)		
2025			
Déficit (D001)	(60 942,55)	Excédent (R002)	13 948,85

